

# **APPEL A CANDIDATURES AUX POSTES DE MEMBRE DE L'OFFICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (OFNAC)**

**Date : 06/10/2025**

**Organisation :** Ministère de la Justice



## **INFORMATIONS GENERALES**

L'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) est l'Institution nationale anticorruption du Sénégal, créée par la loi n°2025-12 du 03 Septembre 2025. Autorité administrative indépendante, l'OFNAC est un organe de prévention, d'investigation, d'évaluation, de recherches typologiques, d'éducation et de formation au respect du bien public. Il est également un cadre de concertation avec les acteurs publics et privés et un outil de promotion des principes et normes de bonne gouvernance et de transparence.

Le présent appel à candidatures concerne les fonctions des douze (12) membres de l'OFNAC.

## **MISSIONS DE L'OFNAC**

Aux termes de l'article 25 de loi n° 2025-12 du 03 septembre 2025, l'OFNAC est chargée d'accomplir les missions ci-après :

1. La prévention de la corruption, de l'enrichissement illicite, des pratiques assimilées, ainsi que des infractions connexes ;
2. La détection, l'identification et les investigations en matière de lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite ainsi que les pratiques assimilées et délits connexes ;
3. La coopération en matière de corruption, d'enrichissement illicite, de pratiques assimilées ainsi que d'infractions connexes ;
4. La proposition de toutes réformes législatives, réglementaires ou institutionnelles pour renforcer la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite, les pratiques assimilées ainsi que les infractions connexes.



## CONDITIONS A REMPLIR

Aux termes de l'article 6 de loi n° 2025-12 du 03 septembre 2025, les membres de l'OFNAC sont choisis parmi les magistrats hors hiérarchie en activité, les agents de l'administration de la hiérarchie A1 ou assimilée, en activité, avec au moins dix (10) ans d'ancienneté, les enseignants-chercheurs de Rang A avec au moins dix (10) ans d'ancienneté, les membres de la société civile et du secteur privé titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau master ou équivalent ayant accumulé une expérience de dix (10) ans au minimum dont cinq (5) dans le poste de responsabilité au sein ou en dehors d'une organisation au Sénégal ou à l'étranger.

Les membres sont choisis parmi les personnalités de nationalité sénégalaise connues pour leur probité morale et intellectuelle et jouissant de leurs droits civils et politiques.

## COMPETENCES RECHERCHEES

- Compétences managériales ;
- Excellente aptitude à travailler en équipe ;
- Compétences rédactionnelles et argumentatives ;
- Connaissances des instruments juridiques et organisations de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Aptitude à utiliser l'outil informatique.

## DUREE DES MANDATS

Aux termes de l'article 45 de loi n° 2025-12 du 03 septembre 2025, pour le premier mandat des membres de l'OFNAC, six d'entre eux dont le Président et le Vice-président sont nommés pour un mandat complet de cinq (5) années.

La durée du mandat initial des six autres membres est de trois (3) années.

## LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail est le français. La connaissance de toute autre langue est un atout.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- Une lettre de motivation de deux (02) pages au maximum ;
- Un curriculum vitae de sept (07) pages au maximum ;
- Une copie certifiée conforme du certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un document justifiant l'ancienneté requise ;
- Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin n°3) ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs.

Les dossiers de candidatures devront être soumis, à compter de la publication du présent avis et au plus tard le Mardi 21 octobre à 23 H 59, à l'adresse électronique suivante : **recrutement.ofnac@justice.sn**

N.B : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

